

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- aux Clubs : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,26 euro TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).
- aux Licenciés : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,7 euro TTC (inclus dans le coût de la licence).

En cas de refus de l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée je coche la case ci-contre et reconnais avoir été informé des risques encourus pouvant porter atteinte à mon intégrité physique lors de la pratique de l'Athlétisme
En signant ce bulletin d'adhésion, le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles complémentaires proposées (options 1 et 2 consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Droit à l'image :

Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

J'accepte l'utilisation de mon image Je refuse l'utilisation de mon image

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. À cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr

Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

J'accepte la transmission des informations Je refuse la transmission des informations

Le club fonctionne sur le mode associatif, l'équipe dirigeante est constituée de bénévoles qui œuvrent toute l'année afin de vous permettre de pratiquer votre sport dans les meilleures conditions possibles, votre participation active à la vie du club est vivement souhaitée.

Je m'engage à participer, en tant que bénévole, à au moins une manifestation/compétition organisé par le club

En raison des restrictions imposées, l'association se réserve le droit de modifier l'ensemble des informations contenues dans ce document et ne pourra être tenu responsable de l'évolution des directives. Le club s'engage toutefois à faire son possible pour maintenir l'activité dans le respect des contraintes sanitaires en vigueur.

En signant le bulletin d'inscription, le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlement intérieur du club, les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération

Internationale d'Athlétisme

Date

Signature du Licencié

(des parents ou du représentant
légal si le licencié est mineur)

Pour les mineurs

Je soussigné (e)

Nom :

Prénom :

RESPONSABLE LÉGAL(E) de Nom, prénom du licencié

Date de naissance :

Sollicite son inscription à l'ENTENTE ATHLÉTIQUE MACONNAISE,

J'atteste sur l'honneur de réponses négatives à toutes les rubriques du questionnaire de santé ci-joint

Je l'autorise à participer aux entraînements et compétitions prévus par l'EAM et à se rendre seul (e) aux lieux de rendez-vous.

Lors des déplacements à l'extérieur de MÂCON, je l'autorise à quitter éventuellement le lieu de compétition (en dehors des moments consacrés à ses épreuves) à la condition expresse d'en avoir averti un dirigeant et d'avoir reçu son accord.

Fait à

Le

Signature